



Ville de Nangis

Caisse des Ecoles
77370 - Nangis
Tél. 01.64.60.52.67
Fax 01.60.67.53.17

COMPTE RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze, le trente mars à dix huit heures, s'est réuni le comité de la caisse des écoles en suite des convocations adressées le vingt trois mars, sous la présidence de Monsieur Philippe DELANNOY, Président.

Etaient présents :

M. DELANNOY, Mme MOREAU, M. PICHON, M. CAMI, Mme ROLLET, Mme TAUPIN – CARTIGNIES, Mme CONSTANCE, Mme LAMARRE-TABARI, M. HUE, M. DISCH,

Absents excusés :

Mme MACHARD

M. PLUVINAGE, Mme PARQUET, Mme CORNUS, Mme TAILLIEU, M. GUIMBARD, Mme WANLIN, Mme BOUCHAUD

Excusés représentés :

M. DURIEUX par M. DELANNOY

M. FRANCOIS par Mme TAUPIN-CARTIGNIES

Mme BARROCA-MOENAERT par Mme MOREAU

Absents :

Mme LAFOND, M. BRUNOT, Mme GORSE,

Madame Rollet fait part des excuses de Mme Machard qui ne peut participer suite à une violente agression verbale de la part de parents d'élèves à la sortie des cours

Monsieur Delannoy : avez-vous des remarques sur le dernier compte rendu ?

Pas de remarque

2012/005 - OBJET : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2011 DU BUDGET POUR AFFECTATION DU BUDGET PRIMITIF 2012

Le Comité,

VU le décret numéro 60 977 du 12 Septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Considérant l'excédent de fonctionnement que présente la clôture de l'exercice 2011, soit la somme de 17 952.25 €

Considérant l'excédent d'investissement que présente la clôture de l'exercice 2011 soit la somme de 22 620.45 €

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN

PREND ACTE du report sous l'imputation 001 aux recettes de la section d'investissement, de l'excédent de clôture de l'exercice, soit la somme de 22 620.45 €

ARTICLE DEUX :

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de fonctionnement, la somme de 17 952.25 €

2012/ 006 : OBJET : APPROBATION DU BUDGET CAISSE DES ECOLES – ANNEE 2012

Monsieur Delannoy présente le budget 2012

La Caisse des Ecoles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2011/004 en date du 29 mars 2011 approuvant le budget de la caisse des écoles pour l'année 2011,

Vu la délibération de la caisse des écoles n° 2012/004 en date du 08 février 2012 relative au débat des orientations budgétaires,

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau budget pour l'année 2012,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 1 contre, 1 abstention

ARTICLE UNIQUE :

ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget de la caisse des écoles s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 876 742.25 € en section de fonctionnement ;

- 41 974.00 € en section d'investissement.

VOTE DU BUDGET

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
011	Charges à caractère général	372 681.95	11	1	1
012	Charges de Personnel	484 698.00	11	1	1
65	Autres charges gestion courante	4 150.00	11	1	1
TOTAL	DEPENSES GESTION DES SERVICES	861 529.95			
67	Charges exceptionnelles	500.00	11	1	1
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	862 029.95			
042	Opérations d'ordre entre section	14 712.30	11	1	1
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	14 712.30			
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	876 742.25			
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES	876 742.25			

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
21	Immobilisations corporelles	41 974.00	11	1	1
TOTAL	DEPENSES D'EQUIPEMENT	41 974.00			
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	41 974.00			
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 974.00			

RECETTES

FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
70	Produits des services		11	1	1

		20 500.00			
74	Dotations et Participations	837 790.00	11	1	1
TOTAL	RECETTES GESTION DES SERVICES	858 290.00			
77	Produits exceptionnels	500.00	11	1	1
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	858 790.00			
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	858 790.00			
002	Résultat reporté	17 952.25	11	1	1
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	876 742.25			

INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	MONTANT	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS
10	Dotations fonds divers réserves	4 641.25	11	1	1
TOTAL	RECETTES FINANCIERES	4 641.25			
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 641.25			
040	Opérations d'ordre entre section	14 712.30	11	1	1
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 712.30			
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	19 353.55			
001	REPRISE ANTICIPEE	22 620.45			
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 974.00			

Madame Taupin – Cartignies : que signifie personnel extérieur ?

Monsieur Delannoy : cela correspond à du personnel de la collectivité qui apporte un soutien technique dans la gestion de la Caisse des Ecoles

Monsieur Hué : Combien y a-t-il de personnel à la Caisse des Ecoles

Monsieur Delannoy : le personnel mis à disposition de la Caisse des Ecoles représente une petite vingtaine de personnes

Madame Kaczala : 7 agents d'entretien écoles élémentaires

9.5 ASEM écoles maternelles

et 1 administratif

Madame Taupin Cartignies : A quoi correspond « organisme de droit privé » ?

Monsieur Delannoy : C'est la cotisation pour le COS : Comité des Œuvres Sociales du personnel communal

Madame Taupin Cartignies : A quoi correspondent en recettes les 28 000 euros ?

Monsieur Delannoy : ce sont les frais de scolarisation. Ce sont les sommes payées par les communes extérieures pour la scolarisation des enfants à Nangis.

Monsieur Hué : Pourquoi n'y a-t-il plus d'argent prévu en livres/disques/cassettes ?

Monsieur Delannoy : Auparavant, les 62€ /élève étaient dispatchés sur plusieurs lignes budgétaires dont livres, disques, cassettes. Désormais, ces sommes se retrouvent toutes regroupées en fournitures scolaires et fournitures non stockées (pharmacie).

Madame Moreau : Je précise que ce sont 62€élève et 124€élève en CLIS, la dotation est doublée pour cette classe.

Madame Rollet : J'ai une question de la part de Madame Machard : la subvention de la commune baisse de 25 000 euros par rapport à 2011.

La baisse est importante car en 2009, la subvention était de 883 756 € et en 2012 : 809 000 €

Ne pourrait on pas envisager que cette différence soit attribuée aux écoles pour organiser diverses activités ?

Monsieur Delannoy : la somme de 62 €élève n'a pas baissé ni les dépenses de personnel.

Toutefois les charges à caractère général ont diminué suite à la renégociation des contrats qui a permis une meilleure maîtrise des dépenses.

Monsieur Cami : Il y a eu des économies sur les dépenses d'énergie

Monsieur Pichon : les postes : énergie, électricité, carburant ont effectivement diminué alors que nous n'avons pas réduit le service rendu.

Madame Taupin Cartignies : que comprend la maintenance ?

Monsieur Delannoy : Ce sont les copieurs mis à disposition dans les écoles

2012/007 - OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LIXXBAIL POUR LA MISE A DISPOSITION DES PHOTOCOPIEURS DANS LES ECOLES

Le comité,

VU le décret 60977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de la Caisse des Ecoles,

VU la délibération n° 2007/010 autorisant la signature du contrat Lixxbail pour la location des photocopieurs mis à disposition des écoles,

VU la nécessité de revoir ce contrat dans le cadre de la réorganisation du parc photocopieurs, du renouvellement d'une partie du matériel et de la mise en place d'un système de gestion des copies,

Vu la proposition faite par la Société Esus Bureautique sise Pôle 45 – Rue des Varennes – 45140 ORMES pour un nouveau contrat de location des matériels auprès de Lixxbail, 1-3 rue du Passeur de Boulogne -92861 Issy les Moulineaux Cedex 9, dans le cadre de cette réorganisation, comme suit :

- mise en place de 5 nouveaux copieurs :

1. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Rossignots
2. Nashuatec MP 3352 – école primaire Les Roches
3. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Noas
4. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Château
5. Nashuatec MP 2352 – école maternelle château

- Réaffectation de 2 copieurs du parc « écoles »

1. Nashuatec MP3350 – école maternelle Rossignots
2. Nashuatec MP 2000 SP – RASED

- 1 copieur déjà en place et conservé : Nashuatec MP3350 – école maternelle Noas

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

ACCEPTE le contrat établi par la société Lixxbail aux conditions suivantes :

Durée : 63 mois

Périodicité des loyers : trimestrielle

Montant des loyers mensuels : 744 euros HT soit 889.82 €TTC

Pour l'ensemble des copieurs + système de gestion des copies

ARTICLE DEUX :

AUTORISE le Président ou la Vice Présidente à signer lesdits contrats et tous documents annexes s'y rapportant

ARTICLE TROIS :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours

Madame Rollet : avez-vous une clause relative à la rapidité d'intervention en cas de panne dans les contrats de maintenance ?

Monsieur Delannoy : je ne saurais vous répondre mais je peux vous dire que la réactivité de la société Esus en terme de dépannage est très satisfaisante.

2012/008 - OBJET : SIGNATURE DES CONTRATS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE ESUS BUREAUTIQUE POUR LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS MIS A DISPOSITION DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Le comité,

VU le décret 60977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2007/011 du 22 novembre 2007, par laquelle les contrats de services pour la maintenance des photocopieurs mis à disposition des écoles maternelles et élémentaires, on été acceptés et signés avec la Société ESUS BUREAUTIQUE, sise 17bis rue des Varennes Pôle 45 – 45140 ORMES-

VU la nécessité de revoir le nombre de copies attribuées à chaque école,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

ACCEPTE les contrats de service établis par la Société ESUS BUREAUTIQUE aux conditions suivantes :

Durée : 63 mois

Périodicité de la redevance : trimestrielle

Montant HT de la copie : 0.0069 HT

Pour les copieurs suivants :

6. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Rossignots
7. Nashuatec MP 3352 – école primaire Les Roches
8. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Noas
9. Nashuatec MP 3352 – école élémentaire Château
10. Nashuatec MP3350 – école maternelle Rossignots
11. Nashuatec MP 2000 SP – RASED
12. Nashuatec MP3350 – école maternelle Noas
13. Nashuatec MP 2352 – école maternelle château

ARTICLE DEUX :

AUTORISE le Président ou la Vice Présidente à signer lesdits contrats et tous documents s'y rapportant

ARTICLE TROIS :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours

Monsieur Hué : les directeurs d'écoles ont-ils été informés des nouveaux quotas ?

Mme Kaczala : oui puisqu'ils ont été destinataires des documents sur lesquels nous travaillons à ce comité.

questions diverses

Madame Taupin-Cartignies : je remercie Mme Kaczala d'être venue expliquer en conseil d'école aux Roches la nouvelle organisation du temps méridien.